

N°1767  
Entrée le 13.01.2025  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 14.01.2025  
Chambre des Députés



Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 janvier 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :

« Depuis la signature, en 2015, d'une convention entre l'État du Grand-Duché, d'une part, et les communautés religieuses, d'autre part, afin de régler leurs relations administratives et financières respectives, le nombre de ministres du culte, dont le traitement est directement pris en charge par le gouvernement, va décroissant.

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur le Ministre de la Fonction publique :*

- Quelle a été, depuis l'an 2015, l'évolution du nombre de ministres du culte qui se voient octroyer un traitement de la part de l'État luxembourgeois, en distinguant selon les différentes communautés religieuses reconnues par le gouvernement ? Quelle sera l'évolution de leur effectif d'ici l'horizon 2035 ?
- Quel est le nombre de ministres du culte retraités dont la pension est actuellement à la charge de l'État ? Comment leur effectif a-t-il évolué durant les dernières années ?
- Quelle a été l'évolution, depuis 2015, du montant total de rétributions payées par l'État aux différents ministres du culte à sa charge en distinguant selon les cultes reconnus ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER  
Député